

ASSOCIATION DÉFENSE “ CHAPRAIS – ROTONDE ”

----- Association Loi 1901 -----

28 D, Rue de la Rotonde -25000 BESANÇON

contact téléphonique : 03 81 50 60 07

www.chapraisrotonde.fr

association@chapraisrotonde.fr

LE PROJET DE CONSTRUCTION 24, RUE DE LA ROTONDE POURQUOI UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Rappelons que notre Association a été créée le 19 novembre 1998 afin de réagir à un projet de construction au 24 Rue de la Rotonde, à l'emplacement des garages, sur une superficie de 11 ares 14 (1114 m²).

Mais, dès le départ nous avons indiqué que nous nous occuperions de l'ensemble des problèmes du quartier. Le 23 novembre 1998, un courrier était adressé à Monsieur le Maire de Besançon afin de lui préciser : “ Notre association a pour volonté, pour l'heure, d'être une partenaire au niveau de l'aménagement du cadre de vie des habitants, partenaire des conseillers municipaux habitant le quartier, du conseil de quartier et de tous les élus en général.

Elle entend remplir une fonction citoyenne dans la mesure où elle associera étroitement tous les habitants concernés aux décisions à prendre..... ”

Le projet SMCI depuis 1998 :

Nous avons vécu un véritable feuilleton avec un certain nombre de rebondissements dont témoignent nos bulletins d'information diffusés régulièrement et que vous pouvez relire, archivés sur notre site : www.chapraisrotonde.fr, rubrique “ bulletins d'info ”.

Entre 1998 et 2000, le Maire de Besançon refuse deux demandes de permis de construire pour des bâtiments de 23 logements et de 19 m 45 de hauteur, puis 17 m 40.

La SMCI obtient du Tribunal Administratif que sa demande soit réexaminée. Janvier 2001 un nouveau permis est accordé que notre association va contester devant le Tribunal Administratif en dénonçant un vice de forme.

Conséquence : le permis est retiré.

En mai 2001 la SMCI redépose une nouvelle demande de permis qui tient compte en partie des erreurs que nous avions dénoncées en matière de sécurité incendie.

Le permis est accordé par la ville en août 2001. Notre association dépose un recours devant le Tribunal Administratif en octobre 2001.

Fin 2002 la SMCI du Groupe Kaufmann and Broad ferme l'agence de Besançon. Une nouvelle Société est créée “ SMCI Tradition ” par le promoteur “ Pierre et Vie ”.

Suite à notre premier recours, le Tribunal n'a pu statuer sur notre requête puisque le permis a été retiré, il condamne la ville de Besançon à nous verser la somme de 850 euros (reçu en novembre 2003).

Le deuxième recours, n'a pu être traité par le tribunal puisque le permis était périmé depuis août 2003 (un permis est valable deux ans, si les travaux n'ont pas commencé il devient caduc). Une ordonnance de non lieu a donc été délivrée en novembre 2003.

En octobre 2005, la Société Pierre et Vie dépose une nouvelle demande de permis de construire pour un bâtiment de 14 m 50 de hauteur. La ville accorde le permis en date du 13 juillet 2006. Notre association dépose à nouveau un recours en septembre 2006.

Notre affaire a été évoquée à l'audience du TA du 20 décembre 2007 et mise en délibération. La décision a été prise lors de l'audience du 28 décembre 2007. La notification du jugement nous a été transmise le 10 janvier 2008 par Lettre Recommandée.

- Le Tribunal Administratif rejette notre recours et condamne l'association à verser : 1000 euros d'indemnités à Pierre et Vie et la même somme à la ville de Besançon !

- Allons-nous faire appel de cette décision devant LA COUR ADMINISTRATIVE DE NANCY ?

C'est la question essentielle que doit trancher notre Assemblée générale extraordinaire. Il semblerait que des éléments que nous examinerons ensemble inciteraient à ce recours en appel.

**IL EST TRES IMPORTANT QUE VOUS PARTICIPIEZ A CETTE ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

NOTRE AVOCATE EST INVITEEEE AFIN DE REpondre A VOS QUESTIONS.

IL EST IMPORTANT QUE NOUS PUISSIONS EN DISCUTER TOUS ENSEMBLE.

Si vous ne pouvez assister à cette A.G extraordinaire, nous vous demandons de confier impérativement un mandat à un membre de notre association. Mais encore une fois, rien ne remplace la discussion, la réflexion collective pour prendre une décision conforme aux intérêts des habitants de notre quartier.

Rappelons que nous n'avons pas tout perdu !

Nous avons gagné 9 ans de tranquillité et fait diminuer la hauteur du bâtiment projeté

- de 19 m 45 à 17 m 40
- puis 14 m 50 dans le projet actuel.

De plus d'autres combats nous attendent :

- quelles nouvelles constructions dans le quartier avec le PLU ?
- quel devenir pour les entrepôts ex-Pomona ?
- quel tracé et quelles mesures de protections pour la nouvelle voie projetée entre les rues de Vesoul et Belfort ,
- quelles mesures de protections phoniques contre les nuisances engendrées par le dépôt SNCF et des voies ferroviaires ?
- etc.

PLUS QUE JAMAIS, IL FAUT NOUS MOBILISER

Le bureau
Janvier 2008

Nous avons besoin de votre (ré)adhésion : 20 € bienfaiteur 40 € Chèque à l'ordre de l'association Chaprais Rotonde à faire parvenir à notre trésorière Chantal Chevillard 28 D rue de la Rotonde. Merci

ASSOCIATION DÉFENSE “ CHAPRAIS – ROTONDE ” INFOS

----- Association loi 1901 -----

28 d, Rue de la Rotonde - 25000 Besançon - 03 81 50 60 07 .www.chapraisrotonde.fr

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Notre Association tiendra une Assemblée Générale extraordinaire le :

MERCREDI 30 Janvier 2008

**AU FOYER DE LA CASSOTTE
18, Rue de la Cassotte -25000 Besançon
À PARTIR DE 18 H 30**

ORDRE DU JOUR :

1. Examen du jugement du Tribunal Administratif en date du 28 dec2007, concernant le projet de construction 24 Rue de la Rotonde.
2. La constitution du collectif du cadre de vie.
3. Questions diverses.

PRESENCE INDISPENSABLE

✂.....

BON POUR POUVOIR

A retourner à l'Association “ Défense Chaprais-Rotonde ” 28 D, rue de la Rotonde 25000 Besançon, si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 janvier 2008

Je soussigné(e) Nom..... Prénom.....

....
Adresse..... e-mail.....

.....
Désigne Monsieur, Madame, Nom..... Prénom.....

....
Ou à défaut : Mr ou Mme.....

....

Pour me représenter et agir en mon nom à l'A.G extraordinaire de l'Association Défense Chaprais-Rotonde du 30 janv 2008.

JE VOTE : pour le dépôt d'un recours devant La Cour Administrative de Nancy (appel)

JE VOTE : contre le dépôt d'un recours en appel.

JE M'ABSTIENS.

Commentaire éventuel :

Fait à Le.....

Bon pour pouvoir,
Signature.

Bon pour acceptation,
Signature.